



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 21 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	16
QUORUM	10
DATE DE CONVOCACTION	
14 septembre 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
25 SEP. 2026	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 22 SEP. 2026 et publication du 22 SEP. 2026	
Le Maire, Patricia PERRET	

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

Etaient présents : Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Céline LAREURE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Vincent COLAS, Corentin DESCOURS et Anne-Laure BOURGEON.

Absent avec pouvoir : Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Anne-Laure BOURGEON

Absents sans pouvoir : Julien PORTE (arrivée à 20h30), Fabienne STALARS (arrivée à 20h12), Patrick DUCROS

Secrétaire pour la durée de la séance : Valérie VILLARD

OBJET : 2026-059 : Participation de la commune de Perreux au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Madame le Maire explique que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est une des actions principales du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il apporte son soutien aux ménages ligériens pour faire face aux frais d'accès ou de maintien dans un logement. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions ou de prêts et couvrent diverses dépenses telles que les loyers, les charges, les factures d'énergie, et les frais de déménagement. Le FSL finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL).

La commune du Perreux, soucieuse de contribuer à l'effort collectif en matière de logement, propose de participer financièrement au FSL à hauteur de 0,22 € par habitant. Cette contribution, qui s'élève à 498,52 €, permettra de soutenir les ménages en difficulté et de répondre aux besoins croissants en matière de logement.

Considérant que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif important pour aider les personnes en difficulté à accéder ou à se maintenir dans un logement décent.

Considérant que la participation de la commune au FSL est une contribution significative à l'effort collectif en matière de logement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260921-2029-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Considérant que la commune du Perreux souhaite soutenir les ménages en difficulté en participant financièrement au FSL à hauteur de 0,22 € par habitant, soit une contribution de 498,52 €.

Considérant que cette participation est conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la participation financière de la commune de Perreux au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 0,22 € par habitant, soit une contribution de 498,52 €.
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération et à verser la somme de 498,52 € au Département de la Loire.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Madame le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 21 septembre 2026

Le Maire,

Patricia PERRET



Le secrétaire de séance

Valérie VILLARD